4 décembre 2007 **07.199**

Interpellation Serge Vuilleumier

Le 144 aux urgences

De nombreuses inquiétudes sont exprimées à propos du logiciel informatique des services d'urgences dont l'état d'obsolescence donne des signes de fatigue avancés.

Une réflexion est actuellement en cours au sein du Conseil d'Etat afin de déterminer les besoins et l'orientation future à donner à ce service très important pour la sécurité de la population.

Réfléchir c'est bien, décider c'est mieux.

La volonté du Conseil d'Etat de voir aboutir ce dossier rapidement n'est pas affirmée avec conviction et la décision peine à être prise alors que l'urgence de la réorganisation, du remplacement du logiciel et de la localisation de la centrale d'alarme devient prioritaire.

De plus, la formation actuelle du personnel ne permet pas de répondre aux critères qui donnent droit à l'obtention d'un subventionnement fédéral.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de reprendre le dossier dans les meilleurs délais dans le but d'aboutir à une prise de décision rapide et coordonnée, de nous faire part de ses intentions quant à la localisation de la centrale des urgences et de nous indiquer quelles mesures il compte mettre en place pour améliorer la formation du personnel appelé à desservir le numéro d'appel 144.